

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL -
Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001TUNIS

La COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015, accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Mohamed Neji HERGLI et M. Walid Ben Salah

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

BILAN ARRETE AU 30 juin 2015
(exprimé en dinar tunisien)

		30 Juin	31 Décembre
		<u>2015</u>	<u>2014</u>
ACTIFS			
	Notes		
Caisses et avoirs auprès des banques	4	6 743 791	10 170 333
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	366 406 206	343 424 509
Portefeuille-titres commercial		-	500 000
Portefeuille d'investissement	6	22 505 920	21 215 749
Valeurs immobilisées	7	3 358 414	2 850 178
Autres actifs	8	5 262 736	4 523 019
		<u>404 277 068</u>	<u>383 180 715</u>
TOTAL DES ACTIFS			<u>390 545 368</u>
		30 Juin	31 Décembre
		<u>2015</u>	<u>2014</u>
PASSIFS			
	Notes		
Dettes envers la clientèle	9	4 802 289	3 671 393
Emprunts et dettes rattachées	10	319 125 750	304 285 253
Fournisseurs et comptes rattachés	11	19 103 084	17 766 603
Autres passifs	12	3 628 111	4 472 085
		<u>346 659 235</u>	<u>330 195 334</u>
TOTAL DES PASSIFS			<u>332 204 571</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		25 000 000	25 000 000
Réserves		26 867 603	24 652 308
Résultats reportés		5 669 176	3 456 294
Actions propres		(2 927 793)	(2 679 919)
Résultat de la période		3 008 847	8 128 100
Total des capitaux propres	13	<u>57 617 833</u>	<u>52 985 381</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>404 277 068</u>	<u>383 180 715</u>
			<u>390 545 368</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L
 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 30 juin 2015
(Exprimé en dinars)

	<u>30 Juin</u> <u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2014</u>
ENGAGEMENTS DONNES	71 569 112	63 584 070	55 463 554
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	21 613 364	21 330 867	10 454 908
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	49 955 748	42 253 203	45 008 646
ENGAGEMENTS RECUS	518 358 618	484 061 712	497 145 227
Cautions Reçues	171 154 415	159 621 476	161 535 866
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	56 687 851	51 922 619	55 317 636
Valeurs des biens, objet de leasing	290 516 352	272 517 617	280 291 725
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	35 000 000	30 438 500	11 000 000
Emprunts obtenus des banques locales non encore encaissés	28 000 000	19 000 000	-
Emprunts obtenus des banques étrangères non encore encaissés	7 000 000	11 438 500 (*)	11 000 000 (*)

(*) L'équivalent d'un montant de 5.000.000 Euro.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE RESULTAT

(exprimé en dinar tunisien)

		30 Juin		31 Décembre
	Notes	2015	2014	2014
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	14	18 658 642	16 780 805	35 878 104
Intérêts et charges assimilées	15	(10 296 729)	(8 955 294)	(19 122 170)
Produits des placements	16	444 958	395 862	733 837
Autres produits d'exploitation		133 779	176 282	318 833
Produit net		8 940 650	8 397 655	17 808 603
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	17	2 049 957	1 828 585	3 788 065
Dotations aux amortissements	18	205 657	200 239	408 536
Autres charges d'exploitation	19	785 505	820 188	1 884 103
Total des charges d'exploitation		3 041 119	2 849 012	6 080 703
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		5 899 530	5 548 643	11 727 900
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	20	2 038 832	2 373 469	1 492 762
Dotations nettes aux autres provisions	21	8 451	6 718	162 293
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 852 246	3 168 456	10 072 844
Autres gains ordinaires	22	33 072	29 368	60 803
Autres pertes ordinaires	23	(111 552)	(3 640)	(4 366)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		3 773 767	3 194 184	10 129 282
Impôts sur les bénéfices	24	(764 919)	(637 486)	(2 001 182)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 008 847	2 556 698	8 128 100

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16 Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2014</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	25	119 120 554	119 224 863	243 941 115
Investissements dans les contrats de Leasing	26	(104 813 337)	(106 580 019)	(221 833 167)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	27	(2 454 142)	(2 328 603)	(5 588 796)
Intérêts payés	28	(8 821 642)	(8 945 953)	(19 595 109)
Impôts et taxes payés	29	(4 722 789)	(3 532 773)	(7 625 602)
Placement monétaire		500 000	500 000 (*)	-
Autres flux liés à l'exploitation	35	(1 161 578)	(501 457)	141 492
		<u>(2 352 935)</u>	<u>(2 163 942)</u>	<u>(10 560 067)</u>
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>				
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	30	(900 949)	(138 824)	(146 023)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	25 500	13 120	13 098
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	32	(3 030 000)	(2 174 350)	(3 434 350)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	33	1 178 596	2 212 591	3 723 741
		<u>(2 726 853)</u>	<u>(87 463)</u>	<u>156 467</u>
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</i>				
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Décassements suite au rachat des actions propres	13	(86 150)	(313 157)	(474 881)
Dividendes et autres distributions	34	(3 645 532)	(3 637 827)	(3 692 120)
Encaissements provenant des emprunts	10	117 305 800	121 825 000	247 234 124
Remboursements d'emprunts	10	(112 988 285)	(113 295 830)	(229 269 327)
		<u>585 833</u>	<u>4 578 186</u>	<u>13 797 796</u>
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</i>				
Variation de trésorerie		<u>(4 493 956)</u>	<u>2 326 781</u>	<u>3 394 196</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	11 237 747	7 843 552	7 843 552
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	6 743 791	10 170 333	11 237 747

(*) Présentés au 30 juin 2014 sous une rubrique distincte

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 30 juin 2015, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers semestriels au 30 juin 2015 ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont

imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés avant 2014 en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en

raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-3-10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatif d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce denier.

3-4 Faits saillants

Contrôle social

Au cours de l'exercice 2014, la C.I.L a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation sociale et ce, pour la période allant du 1er Janvier 2012 au 31 Décembre 2014.

Le dénouement de cette opération a eu lieu en 2015, sans recours juridictionnels et a eu pour effet de payer un complément de cotisation de 42.293 DT.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>30 Juin 2015</u>	<u>30 Juin 2014</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Banques	6 248 579	9 640 400	10 626 186
- Caisses	495 212	529 933	611 561
Total	<u>6 743 791</u>	<u>10 170 333</u>	<u>11 237 747</u>

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>30 Juin 2015</u>	<u>30 Juin 2014</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
Créances sur contrats mis en force	390 628 223	366 989 928	372 744 015
Encours financiers	362 212 537	341 994 237	350 192 457
Impayés	30 023 156	26 479 284	24 048 474
Intérêts échus différés	(1 607 469)	(1 483 593)	(1 496 916)
Créances sur contrats en instance de mise en force	591 999	970 727	773 353
Total brut des créances leasing	<u>391 220 222</u>	<u>367 960 656</u>	<u>373 517 369</u>
<u>A déduire couverture</u>			
Provisions pour dépréciation des encours	(6 510 767)	(6 516 580)	(5 882 010)
Provisions pour dépréciation des impayés	(13 293 779)	(13 039 255)	(11 874 473)
Provision collective	(2 200 000)	(2 200 000)	(2 200 000)
Produits réservés	(2 809 471)	(2 780 310)	(2 384 661)
Total net des créances leasing	<u>366 406 206</u>	<u>343 424 509</u>	<u>351 176 224</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

<u>Solde au 31 décembre 2014</u>	<u>350 965 810</u>
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	99 319 080
- Relocations	513 000
- Transferts	3 555 060
<u>Retraits de la période</u>	
- Cessions à la valeur résiduelle	(921)
- Cessions anticipées	(4 714 610)
- Relocations	(479 548)
- Transferts	(2 488 789)
- Remboursements du capital	(83 864 546)
<u>Solde au 30 juin 2015</u>	<u>362 804 536</u>

L'analyse de l'encours des contrats actifs par maturité se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2015</u>	<u>30 Juin 2014</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Paiement minimaux sur contrats actifs			
- A recevoir dans moins d'un an	163 420 206	158 326 488	162 597 861
- A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	245 339 861	223 120 141	232 349 046
- A recevoir dans plus de 5 ans	1 293 739	2 763 227	2 386 787
Total des paiement minimaux sur contrats actifs	<u>410 053 806</u>	<u>384 209 856</u>	<u>397 333 694</u>
- Produits financiers non acquis			
- Revenus non acquis à moins d'un an	28 921 602	25 961 309	27 257 346
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	27 627 863	25 574 541	27 798 799
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	138 385	386 768	261 491
Total des produits financiers non acquis	<u>56 687 851</u>	<u>51 922 618</u>	<u>55 317 636</u>
- Valeurs résiduelles	2 595 107	2 879 789	2 555 018
- Contrats suspendus contentieux	6 251 475	6 827 210	5 621 381
- Contrats en instance de mise en force	591 999	970 727	773 353

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	276 869 796	66 406 961	6 177 825	3 628 292	9 129 663	362 212 537
Impayés	1 858 715	9 862 931	2 768 331	2 259 138	13 274 041	30 023 156
Contrats en instance de mise en force	496 882	95 117	-	-	-	591 999
CREANCES LEASING	279 225 393	76 365 009	8 946 156	5 887 430	22 403 703	392 827 692
Avances reçues (*)	(4 106 244)	(3 325)	-	-	(512 645)	(4 622 214)
Dépôts de garantie (*)	(25 000)	(150 000)	-	-	-	(175 000)
ENCOURS GLOBAL	275 094 149	76 211 684	8 946 156	5 887 430	21 891 058	388 030 478
ENGAGEMENTS HORS BILAN	21 222 366	390 998	-	-	-	21 613 364
TOTAL ENGAGEMENTS	296 316 515	76 602 682	8 946 156	5 887 430	21 891 058	409 643 841
Produits réservés	-	-	(396 772)	(476 112)	(1 936 587)	(2 809 471)
Provisions sur encours financiers	-	-	(46 814)	(672 753)	(5 791 200)	(6 510 767)
Provisions sur impayés	-	-	(695 314)	(1 497 063)	(11 101 402)	(13 293 779)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(1 138 900)	(2 645 928)	(18 829 189)	(22 614 017)
ENGAGEMENTS NETS	296 316 515	76 602 682	7 807 256	3 241 502	3 061 870	387 029 825
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			2,18%	1,44%	5,34%	
			8,97%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2014			7,74%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			12,73%	44,94%	86,01%	
			61,58%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 31 décembre 2014			68,04%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2015</u>	<u>30 Juin 2014</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Titres de participation	11 282 388	11 282 388	11 282 388
- Titres immobilisés	11 478 650	10 154 940	9 423 380
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>22 763 038</u>	<u>21 439 328</u>	<u>20 707 768</u>
A déduire :			
- Provisions pour dépréciation	(257 118)	(223 579)	(257 118)
<u>Montant net</u>	<u>22 505 920</u>	<u>21 215 749</u>	<u>20 450 650</u>

Les provisions constituées concernent la dépréciation de la participation de la CIL dans le capital de la Compagnie Générale d'Investissement (CGI) et dans le FCPR Valeurs Développement pour, respectivement, 251 000 DT et 6 118 DT.

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2014	9 423 380	9 423 380	-
<u>Acquisitions de la période</u>			
- Société GREEN DUCK CONSULTING	50 000	50 000	-
- Société DAR EL JELD	1 700 000	1 700 000	-
- Société HOLFOOD	150 000	150 000	-
- Société SUPERFOOD	70 000	70 000	-
- Société ECOLE EL EUCH	60 000	60 000	-
- Société CLINIQUE INTERANTIONALE LES PINS	1 000 000	1 000 000	-
<u>Cessions de la période</u>			
- Société TECNO INVEST & CONSULTING	(50 100)	(50 100)	-
- Société SWEET HOME	(21 330)	(21 330)	-
- Société MEDI CARS	(300 000)	(300 000)	-
- Société MEHARI HAMMAMET	(333 300)	(333 300)	-
- Société VOG	(250 000)	(250 000)	-
- Société NAWEL INDUSTRIE	(20 000)	(20 000)	-
<u>Soldes au 30 Juin 2015</u>	<u>11 478 650</u>	<u>11 478 650</u>	<u>-</u>

Le portefeuille titres s'analyse au 30 juin 2015 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
<u>Titres de participation</u>						
* Compagnie Générale d'investissement	246 908	5,196	5	1 282 988	1998/1999/2000/ 2009/2010/2014	98,76%
* CIL SICAR	999 940	10	10	9 999 400	2010/2011/2012/2013	99,99%
<u>Total des titres de participation</u>				<u>11 282 388</u>		
<u>Titres immobilisés</u>						
* Société Nouvelle des Accumulateurs NOUR	16 688	10	10	166 880	2010	2,09%
* Société Immobilière de Carthage	3 000	100	100	300 000	2011	4,17%
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100	1000	1 000	100 000	2010	3,33%
* Société DAR EL JELD	24 500	100	100	2 450 000	2010/2012/2015	29,88% *
* SPI LE CAPITOLE	500	100	100	50 000	2012	5,68%
* Société PROMOTEL	4 000	100	100	400 000	2010	2,71%
* Société VOG TUNISIE	3 500	100	100	350 000	2010	15,91%
* Société MEHARI HAMMAMET	6 667	100	100	666 700	2011	3,34%
* Société LASER INDUSTRIES	6 250	10	10	62 500	2011	14,71%
* Société TECNO INVEST & CONSULTING	1 999	100	100	199 900	2012/2014	22,21% *
* Société MEDI CARS	15 000	100	100	1 500 000	2012	12,50%
* Société SWEET HOME	4 267	10	10	42 670	2012	19,94%
* Société TECNO INVEST EZZAHRA	300	100	100	30 000	2012	20,00% *
* Société LA GRIFFE	50 000	10	10	500 000	2013	29,41% *
* Société GRAFI PRINT	500	100	100	50 000	2013	27,78% *
* Société ARMA PLUS	4 500	100	100	450 000	2014	30,00% *
* Société ECOMAT	19 200	25	25	480 000	2014	20,00% *
* Société GREEN TECHNO	700	100	100	70 000	2014	29,79% *
* Société PRO IMMO HAMMAMET	12 500	10	10	125 000	2014	29,41% *
* Société VESTA	29 130	10	10	291 300	2014	29,85% *
* Société INVEST IMMO	4 500	10	10	45 000	2014	30,00% *
* Société TECNO CAP BON	9 000	10	10	90 000	2014	30,00% *
* Société MOUHIBA REAL ESTATE	3 000	10	10	30 000	2014	30,00% *
* Société RED TEC	400	100	100	40 000	2014	28,57% *
* Société POLYBAT	44 000	10	10	440 000	2014	16,29%
* CIL SICAR FONDS N° 1	3 037	100	100	303 700	2014	
* Société SASCOM	450	100	100	45 000	2014	30,00% *
* Société MCS	4 500	100	100	450 000	2014	26,47% *
* Société TRUST IMMO	1 70 000	1	1	170 000	2014	29,82% *
* Société SEI	2 500	100	100	250 000	2014	26,32% *
* Société GREEN DUCK CONSULTING	500	100	100	50 000	2015	29,41% *
* Société HOLFOOD	1 500	100	100	150 000	2015	30,00% *
* Société SUPERFOOD JUICERY	700	100	100	70 000	2015	29,17% *
* Société ECOLE EL EUCH	6 000	10	10	60 000	2015	17,65%
* CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	1 00 000	10	10	1 000 000	2015	9,71%
<u>Total des titres immobilisés</u>				<u>11 478 650</u>		
<u>Total</u>				<u>22 761 038</u>		

NOTE 7 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 30 JUIN 2015
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes					Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels		101 810	14 800	-	-	116 610	97 720	3 489	-	-	101 209	15 401
Total des immobilisations incorporelles		101 810	14 800	-	-	116 610	97 720	3 489	-	-	101 209	15 401
Immeubles	5,0%	4 532 124	-	-	-	4 532 124	2 439 294	98 125	-	-	2 537 419	1 994 705
Matériel de transport	20,0%	877 001	430 500	45 000	-	1 262 501	606 855	58 634	45 000	-	620 489	642 012
Equipements de bureau	10,0%	387 717	8 529	-	55	396 191	284 368	10 417	-	32	294 752	101 438
Matériel informatique	33,3%	298 447	11 910	-	529	309 828	248 708	14 687	-	529	262 867	46 961
Installations générales	10,0%	404 468	51 007	-	-	455 475	266 892	14 890	-	-	281 781	173 694
Immobilisation en dation	(a)	-	384 202	-	-	384 202	-	-	-	-	-	384 202
Total des immobilisations corporelles		6 499 756	886 149	45 000	584	7 340 320	3 846 117	196 752	45 000	561	3 997 308	3 343 012
TOTAUX		6 601 566	900 949	45 000	584	7 456 930	3 943 837	200 241	45 000	561	4 098 516	3 358 414

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(a) : L'immobilisation en dation concerne un bien immobilier acquis par la société suite à la réalisation d'une hypothèque et ce, dans le cadre du recouvrement d'une créance en contentieux.

NOTE 8 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>30 Juin 2015</u>	<u>30 Juin 2014</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Prêts au personnel	3 117 421	2 647 455	2 722 962
- Créances sur cessions d'immobilisations	187 565	315 121	248 121
- Créances sur cessions titres de participations	-	296 000	-
- Avances aux fournisseurs	186 333	91 439	91 392
- Avances et acomptes au personnel	7 173	12 408	-
- Etat, crédit de TVA	-	565 197	-
- Compte d'attente / avance de TVA	243 606	185 799	267 010
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés	-	4 004	-
- Produits à recevoir des tiers	497 667	646 890	610 994
- Compte d'attente	250 738	5 719	48 230
- Charges constatées d'avance	225 789	218 338	25 016
- Autres comptes débiteurs	312 200	391 606	348 609
- Prestataires Assurances	33 019	-	-
- Compte courant CGI	50 000	-	-
- Charges à répartir	19 126	30 833	21 667
- Frais d'émission des emprunts étrangers	276 234	219 836	-
- Frais d'émission des obligations	525 560	433 508	693 577
<u>Total brut</u>	<u>5 932 430</u>	<u>6 064 153</u>	<u>5 077 579</u>
A déduire :			
- Provisions	(669 694)	(544 206)	(554 560)
<u>Total net</u>	<u>5 262 736</u>	<u>5 519 947</u>	<u>4 523 019</u>

Les charges à répartir et les frais d'émission des obligations s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES OBLIGATIONS
AU 30 JUIN 2015
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Additions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	688 360	2 876	691 236	666 694	5 417	672 110	19 126
Frais d'émission des emprunts	(a)	3 899 941	168 864	4 068 805	3 421 377	121 867	3 543 244	525 560
Frais d'émission des emprunts étrangers	(a)	258 101	103 850	361 951	43 087	42 631	85 717	276 234
TOTAUX		4 846 402	275 590	5 121 992	4 131 158	169 914	4 301 072	820 918

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des obligations et des emprunts étrangers, s'élevant à D : 164.498 figure parmi les charges financières.

Les charges à répartir concernent les dépenses relatives aux études liées à la conception et la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA).

NOTE 9 : *DETTES ENVERS LA CLIENTELE*

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2015</u>	<u>30 Juin 2014</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	175 000	177 250	175 000
- Avances et acomptes reçus des clients	4 622 214	3 489 068	2 826 145
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>4 802 289</u>	<u>3 671 393</u>	<u>3 006 220</u>

NOTE 10 : *EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES*

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2015</u>	<u>30 Juin 2014</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Banques locales	100 557 143	83 185 714	92 835 714
- Banques étrangères	53 681 730	44 750 017	44 026 520
- Emprunts obligataires	130 800 000	121 800 000	121 429 200
- Billets de trésorerie	3 550 000	15 100 000	17 979 924
- Certificats de dépôt	2 000 000	-	-
- Certificats de leasing	21 000 000	33 000 000	31 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>311 588 873</u>	<u>297 835 731</u>	<u>307 271 358</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 681 275	1 999 433	1 421 397
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	368 868	200 284	571 686
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	4 151 487	3 540 952	3 909 392
- Intérêts courus sur certificats de leasing	195 116	740 282	479 509
- Intérêts constatées d'avance sur billets de trésorerie	(41 868)	(100 812)	(179 672)
- Intérêts constatées d'avance sur certificat de dépôt	(16 585)	-	-
- Commissions courus sur emprunts bancaires étrangers	384 311	177 212	-
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(157 804)	(76 024)	(159 361)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(27 921)	(31 805)	(29 847)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>7 536 878</u>	<u>6 449 522</u>	<u>6 013 105</u>
<u>Total</u>	<u>319 125 750</u>	<u>304 285 253</u>	<u>313 284 464</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 30 JUIN 2015
(exprimé en dinars)

DESIGNATIONS	Montants des crédits	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BIAT (2010/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2017)	4 285 715	-	1 428 571	2 857 143	1 428 571	1 428 572
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2011/2)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
ATTIJARI BANK (2011/1)	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	450 000	-	150 000	300 000	-	300 000
BT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT 2012	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATB 2012	2 000 000	Annuellement (2013-2017)	1 200 000	-	-	1 200 000	800 000	400 000
AMEN BANK 2012	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	4 200 000	-	-	4 200 000	2 800 000	1 400 000
BIAT (2012/2)	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	4 200 000	-	-	4 200 000	2 800 000	1 400 000
BTK 2012	4 000 000	Annuellement (2013-2017)	2 400 000	-	-	2 400 000	1 600 000	800 000
AMEN BANK (1/2013)	2 000 000	Annuellement (2014-2018)	1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
AMEN BANK (4/2013)	1 000 000	Annuellement (2014-2018)	800 000	-	200 000	600 000	400 000	200 000
BIAT (1/2013)	4 000 000	Annuellement (2014-2015)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
BT (2013)	5 000 000	Annuellement (2014-2018)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATB (1/2013)	5 000 000	Annuellement (2013-2018)	3 500 000	-	500 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (5/2013)	10 000 000	Annuellement (2014-2018)	8 000 000	-	-	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BIAT (2/2013)	2 000 000	Annuellement (2014-2015)	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (3/2013)	6 000 000	Annuellement (2014-2018)	4 800 000	-	-	4 800 000	3 600 000	1 200 000
AMEN BANK (8/2013)	3 000 000	Annuellement (2014-2016)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 30 JUIN 2015
(exprimé en dinars)

DESIGNATIONS	Montants des crédits	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période			
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an	
BIAT (1/2014)	3 000 000	Annuellement (2014-2018)	2 400 000	-	-	2 400 000	1 800 000	600 000	
BT (1/2014)	2 000 000	Annuellement (2015-2016)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000	
BTK (2014)	3 000 000	Annuellement (2015-2019)	3 000 000	-	600 000	2 400 000	1 800 000	600 000	
ATB (2014)	4 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 200 000	800 000	
BH (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2017)	5 000 000	-	-	5 000 000	3 443 830	1 556 170	
BIAT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000	
BIAT (3/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000	
BT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000	
BTE (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	5 000 000	-	-	5 000 000	4 143 133	856 867	
BH (2015)	3 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 477 182	522 818	
AMEN BANK (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000	
BIAT (2015)	10 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000	
<u>Sous-total</u>			92 835 715	18 000 000	10 278 571	100 557 143	69 092 716	31 464 427	
<u>BANQUES ETRANGERES</u>									
B.E.I 2012	EUR	10 357 175	Semestriellement (2012-2019)	6 801 520	-	729 790	6 071 730	4 593 044	1 478 686
BIRD	DT	10 000 000	Semestriellement (2015-2022)	10 000 000	-	-	10 000 000	8 875 045	1 124 955
BAD	DT	5 000 000	Trimestriellement (2016-2022)	5 000 000	-	-	5 000 000	4 642 857	357 143
BERD	EUR	22 225 000	Semestriellement (2016-2019)	22 225 000	-	-	22 225 000	22 225 000	-
BERD (2015)	EUR	10 385 000	Semestriellement (2016-2019)	-	10 385 000	-	10 385 000	10 385 000	-
<u>Sous-total</u>			44 026 520	10 385 000	729 790	53 681 730	50 720 946	2 960 784	

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 30 JUIN 2015
(exprimé en dinars)

DESIGNATIONS	Montants des crédits	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
CIL 2009/3	20 000 000	Annuellement (2011-2015)	4 000 000	-	4 000 000	-	-	
CIL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	6 000 000	-	-	6 000 000	-	6 000 000
CIL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	6 000 000	-	-	6 000 000	-	6 000 000
CIL 2011/1	30 000 000	Annuellement (2012-2016)	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
CIL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
CIL 2012/2	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
CIL 2013/1	13 000 000	Annuellement (2016-2020)	13 000 000	-	-	13 000 000	13 000 000	-
CIL 2013/1	8 500 000	Annuellement (2014-2018)	6 800 000	-	-	6 800 000	5 100 000	1 700 000
CIL 2014/1	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	20 000 000	-	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
CIL 2014/2	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	15 629 200	4 370 800	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
CIL 2015/1	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	25 000 000	-	25 000 000	20 000 000	5 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			121 429 200	29 370 800	20 000 000	130 800 000	88 100 000	42 700 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 30 JUIN 2015
(exprimé en dinars)

DESIGNATIONS	Montants des crédits	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
BILLETS DE TRESORERIE, CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING								
<u>BILLETS DE TRESORERIE</u>								
Billets de trésorerie à court terme			17 979 924	14 550 000	28 979 924	3 550 000	-	3 550 000
<u>Sous-total</u>			17 979 924	14 550 000	28 979 924	3 550 000	-	3 550 000
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>								
Certificats de dépôt			-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000
<u>Sous-total</u>			-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificat EL BARAKA BANK			18 000 000	15 000 000	19 000 000	14 000 000	-	14 000 000
Certificat ZITOUNA BANK			13 000 000	28 000 000	34 000 000	7 000 000	-	7 000 000
<u>Sous-total</u>			31 000 000	43 000 000	53 000 000	21 000 000	-	21 000 000
Total des BILLETS DE TRESORERIE, CERTIFICATS DE DEPOTS & CERTIFICATS DE LEASING			48 979 924	59 550 000	81 979 924	26 550 000	-	26 550 000
TOTAL GENERAL			307 271 358	117 305 800	112 988 285	311 588 873	207 913 662	103 675 211

NOTE 11 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2015</u>	<u>30 Juin 2014</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	135 848	151 074	115 296
- Effets à payer, prestataire assurance	628 650	578 464	252 781
- Factures non parvenues	-	-	10 973
<u>Sous total</u>	<u>764 498</u>	<u>729 538</u>	<u>379 051</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats d'immobilisations	6 152 663	6 692 234	2 953 373
- Effets à payer	12 087 236	10 235 257	7 831 917
- Retenue de garantie	98 688	109 574	95 776
<u>Sous total</u>	<u>18 338 586</u>	<u>17 037 065</u>	<u>10 881 066</u>
<u>Total</u>	<u>19 103 084</u>	<u>17 766 603</u>	<u>11 260 118</u>

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>30 Juin 2015</u>	<u>30 Juin 2014</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Personnel, provisions pour congés payés	320 768	274 004	320 768
- Personnel, rémunérations dues	84	121	121
- Personnel, autres charges à payer	228 117	224 172	329 186
- Etat, retenues sur salaires	98 534	99 051	28 676
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	294 920	294 792	287 513
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	64 714	10 814	5 183
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	25 750	5 015	44 330
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (voir note 24)	159 105	-	82 272
- Etat, autres impôts et taxes à payer	48 572	15 449	16 379
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	9 623	8 220	9 623
- Etat, TVA à payer	69 202	-	635 739
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	43 520	43 423	43 391
- CNSS	215 989	203 049	132 183
- CAVIS	21 338	23 564	10 480
- CNAM	16 842	15 657	10 956
- Assurance Multirisque	3 791	-	-
- Assurance Auto	37 025	-	-
- Assurance Vie	6 344	6 344	12 688
- Assurance Groupe	27 987	21 601	26 192
- Autres comptes créditeurs	137 765	34 530	117 967
- Avances sur cessions titres immobilisés	544 207	1 563 010	544 027
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	58 970	50 055	58 970
- Prestataires Recouvrement	263 842	206 173	282 631
- Prestataires Assurances	-	316 203	568 335
- Compte d'attente	617 958	668 455	617 958
- Diverses Charges à payer	277 511	357 780	325 341
- Autres produits constatés d'avance	633	603	1 178
- Provisions pour risques et charges	35 000	30 000	141 683
<u>Total</u>	<u>3 628 111</u>	<u>4 472 085</u>	<u>4 653 769</u>

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>30 Juin 2015</u>	<u>30 Juin 2014</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		22 452 780	20 441 840	20 441 840
- Réserves pour fonds social	(C)	1 914 823	1 710 468	1 656 206
- Actions propres	(D)	(2 927 793)	(2 679 919)	(2 841 643)
- Résultats reportés		5 669 176	3 456 294	3 456 294
Total des capitaux propres avant résultat de la période		<u>54 608 986</u>	<u>50 428 683</u>	<u>50 212 697</u>
Résultat de la période (1)		3 008 847	2 556 698	8 128 100
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	<u>57 617 833</u>	<u>52 985 381</u>	<u>58 340 797</u>
Nombre d'actions (2)		4 807 635	4 831 827	4 824 114
Résultat par action (1) / (2)	(E)	0,626	0,529	1,685

(A) Le capital social s'élève, au 30 juin 2015, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder principalement des prêts remboursables au personnel de la "CIL".

Au 30 juin 2015, une seule opération non remboursable a été financée par la réserve pour fonds social et qui a servi au financement des activités de l'amicale de la CIL.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 22 mai 2014, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2016. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2014	188 029	2 841 643
Achats de l'exercice	6 267	86 150
Solde au 30 juin 2015	194 296	2 927 793

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 30 juin 2015, 4,04% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 30 JUIN 2015
(exprimé en dinars)

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2013	25 000 000	2 500 000	1 750 000	16 994 000	1 437 586	509 320	(2 366 762)	8 566 851	54 390 996
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 Mai 2014			(1 750 000)	3 447 840	300 000	6 569 011		(8 566 851)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013						(3 750 000)			(3 750 000)
Rachat d'actions propres							(313 157)		(313 157)
Encaissement de dividendes sur actions propres						127 963			127 963
Divers					(27 119)				(27 119)
Résultat de la période close le 30 juin 2014								2 556 698	2 556 698
Solde au 30 Juin 2014	25 000 000	2 500 000	-	20 441 840	1 710 468	3 456 294	(2 679 919)	2 556 698	52 985 381
Résultats de la période close le 30 juin 2014 (annualtion)								(2 556 698)	(2 556 698)
Rachat d'actions propres							(161 724)		(161 724)
Divers					(54 262)				(54 262)
Résultat net de l'exercice 2014								8 128 100	8 128 100
Solde au 31 Décembre 2014	25 000 000	2 500 000	-	20 441 840	1 656 206	3 456 294	(2 841 643)	8 128 100	58 340 797
Affectations approuvées par l'A.G.O du 15 Mai 2015				4 290 000	300 000	3 538 101		(8 128 100)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 15 Mai 2015				(2 279 060)		2 279 060			-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014						(3 750 000)			(3 750 000)
Rachat d'actions propres							(86 150)		(86 150)
Encaissement de dividendes sur actions propres						145 721			145 721
Divers					(41 382)				(41 382)
Résultat de la période close le 30 juin 2015								3 008 847	3 008 847
Solde au 30 Juin 2015	25 000 000	2 500 000	-	22 452 780	1 914 823	5 669 176	(2 927 793)	3 008 847	57 617 833

NOTE 14 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>30 Juin 2015</u>	<u>30 Juin 2014</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Intérêts de leasing	17 333 348	15 738 644	32 873 388
- Intérêts de retard	1 041 135	1 016 475	2 121 958
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	153 846	132 101	262 671
- Autres	555 123	468 824	934 644
Total	<u>19 083 452</u>	<u>17 356 044</u>	<u>36 192 661</u>
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	339 523	129 993	267 889
Intérêts de retard antérieurs	114 228	156 890	252 763
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(518 221)	(576 030)	(511 999)
Intérêts de retard	(360 340)	(286 092)	(323 211)
Variation des produits réservés	<u>(424 810)</u>	<u>(575 239)</u>	<u>(314 557)</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>18 658 642</u>	<u>16 780 805</u>	<u>35 878 104</u>
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	345 344 429	320 959 985	320 959 985
. A la fin de la période	356 553 061	336 137 754	345 344 429
. Moyenne	(D) 350 948 745	328 548 870	333 152 207
- Intérêts de la période	(C) 17 333 348	15 738 644	32 873 388
- Taux moyen	(C) / (D) 9,88%	9,58%	9,87%

NOTE 15 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2015</u>	<u>30 Juin 2014</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	4 066 489	3 502 420	7 279 780
- Intérêts des crédits des banques locales	3 201 871	2 798 069	5 538 800
- Intérêts des crédits des banques étrangères	1 499 993	751 750 *	2 030 346
- Intérêts des autres opérations de financement	1 356 851	1 788 302 *	3 959 072
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	164 498	131 924	348 633
Total des charges financières des emprunts (A)	10 289 701	8 972 465	19 156 630
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(39 528)	(45 746)	(89 922)
- Autres charges financières	46 557	28 575	55 462
Total des autres charges financières	7 028	(17 170)	(34 460)
Total général	10 296 729	8 955 294	19 122 170
- Encours des ressources			
. Au début de l'exercice	307 271 358	289 306 561	289 306 561
. A la fin de l'exercice	311 588 873	297 835 731	307 271 358
. Moyenne	309 430 115 (B)	293 571 146	298 288 960
- Taux moyen (A) / (B)	6,65%	6,11%	6,42%

(*) La commission de couverture du risque de change figurant, au 30 juin 2014, au niveau des "Intérêts des autres opérations de financement" a été reclassée à des fins de comparaison parmi les "Intérêts des crédits des banques étrangères".

NOTE 16 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2015</u>	<u>30 Juin 2014</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Intérêts des comptes courants	8 215	6 718	13 611
- Plus values sur cession des titres immobilisés	203 686	266 449	509 022
- Dividendes	179 989	79 995	79 995
- Plus values sur titres SICAV	9 878	8 457	10 196
- Intérêts des comptes CEA	-	-	77 752
- Intérêts sur chèques impayés	9 557	15 965	24 920
- Intérêts sur certificats de dépôt	33 632	18 278	18 340
Total	444 958	395 862	733 837

NOTE 17 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2015</u>	<u>30 Juin 2014</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Salaires et complément de salaires	1 628 593	1 495 905	3 044 655
- Charges connexes aux salaires	63 365	45 625	139 775
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	296 239	237 896	498 836
- Autres charges sociales	61 759	49 159	104 798
Total	2 049 957	1 828 585	3 788 065

NOTE 18 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2015</u>	<u>30 Juin 2014</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	3 489	1 023	2 045
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	196 752	197 549	395 658
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	5 417	1 667	10 833
<u>Total</u>	<u>205 657</u>	<u>200 239</u>	<u>408 536</u>

NOTE 19 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2015</u>	<u>30 Juin 2014</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Achats de matières et fournitures	95 356	106 072	225 474
<u>Total des achats</u>	<u>95 356</u>	<u>106 072</u>	<u>225 474</u>
- Sous-traitance générale	14 371	14 395	51 676
- Locations	58 538	41 839	84 443
- Entretien et réparations	98 197	104 786	181 496
- Primes d'assurances	22 430	21 933	43 411
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>193 536</u>	<u>182 953</u>	<u>361 027</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	21 451	44 850	99 038
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	102 932	79 829	182 455
- Publicités, publications, relations publiques	56 537	68 819	153 894
- Déplacements, missions et réceptions	54 649	37 212	43 643
- Frais postaux et de télécommunications	80 748	70 708	156 618
- Services bancaires et assimilés	25 388	70 267	125 912
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>341 704</u>	<u>371 685</u>	<u>761 561</u>
- Jetons de présence	31 500	31 500	63 000
- Rémunération du comité d'audit	7 500	7 500	15 000
- Rémunération du comité de risques	7 500	7 500	15 000
- Rémunération du comité de crédits	7 500	7 500	15 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>54 000</u>	<u>54 000</u>	<u>108 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	49 128	39 235	83 770
- T.C.L	44 007	40 157	83 355
- Droits d'enregistrement et de timbres	440	5 016	6 966
- Contributions Conjoncturelles	-	-	220 711
- Autres impôts et taxes	7 334	21 070	33 239
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>100 909</u>	<u>105 478</u>	<u>428 042</u>
<u>Total général</u>	<u>785 505</u>	<u>820 188</u>	<u>1 884 103</u>

NOTE 20 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	30 Juin 2015	30 Juin 2014	31 Décembre 2014
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	3 867 305	4 136 449	4 476 053
- Provisions antérieures non déduites fiscalement			553 182
- Reprises de provisions antérieures non déduites fiscalement			(553 182)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 819 244)	(1 751 498)	(2 956 443)
- Créances radiées	2 987	4 718	1 075 337
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	-	(934 010)
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs suite à la radiation des créances	-	-	(18 137)
- Intérêts de retard antérieurs suite à la radiation des créances	-	-	(116 830)
- Encaissement sur créances radiées	(12 217)	(16 200)	(33 208)
<u>Total</u>	2 038 832	2 373 469	1 492 762

NOTE 21 : DOTATIONS NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Le détail des autres provisions est le suivant :

	30 Juin 2015	30 Juin 2014	31 Décembre 2014
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	120 134	6 718	17 072
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres de participation	-	-	33 539
- Dotations aux provisions pour divers risques	-	-	111 683
- Reprises sur provisions pour divers risques	(111 683)	-	-
<u>Total</u>	8 451	6 718	162 293

NOTE 22 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30 Juin 2015	30 Juin 2014	31 Décembre 2014
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	25 500	13 020	13 020
- Apurement de comptes	7 468	9 831	41 983
- Autres gains sur éléments exceptionnels	104	6 517	5 800
<u>Total</u>	33 072	29 368	60 803

NOTE 23 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	30 Juin 2015	30 Juin 2014	31 Décembre 2014
- Moins value sur cessions d'immobilisations	24	812	1 351
- Redressement fiscal	111 514	-	-
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	15	283	330
- Pénalités de retard	-	2 545	2 685
<u>Total</u>	111 552	3 640	4 366

NOTE 24 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>30 Juin 2015</u>	<u>30 Juin 2014</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
Bénéfice comptable	3 773 767	3 194 184	10 129 282
A réintégrer			
- Dotations aux provisions sur la clientèle	3 867 305	4 136 449	5 029 235
- Dotations aux provisions des autres actifs	120 134	6 718	17 072
- Dotations aux provisions sur titres de participation	-	-	31 000
- Dotations aux provisions pour risques divers	-	-	111 683
- Reprises sur provisions	1 819 244	1 751 498	-
- Reprises sur provisions fiscales 2011	-	-	7 650 690
- Reprises sur provisions fiscales 2012	-	-	1 113 728
- Reprises sur provisions fiscales 2013	-	-	1 411 940
- Provisions pour congés payés 2015/2014	-	-	320 768
- Jetons de présence excédentaires	4 500	13 500	27 000
- Diverses charges non déductibles	55 410	53 004	59 562
- Redressement fiscal	111 514	-	-
- Contributions conjoncturelle	-	-	220 711
A déduire			
- Provisions fiscales 2012/2011 pour affaires en cours	-	-	6 285 908
- Reprises sur provisions comptables	1 819 244	1 751 498	3 890 450
- Provisions pour congés payés 2014/2013	-	-	277 992
- Reprises sur provisions initialement non déductibles	111 683	-	553 182
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	-	-	-
- Dividendes	179 989	79 995	79 995
- Plus value sur cession d'actions cotées	-	-	-
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>7 640 958</u>	<u>7 323 860</u>	<u>15 035 143</u>
Provisions pour créances douteuses 100%	3 867 305	4 136 449	5 029 235
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>3 773 653</u>	<u>3 187 410</u>	<u>10 005 909</u>
Réinvestissements exonérés			
* Société VESTA	-	-	195 000
* Société Techno Invest	-	-	150 000
* Société SEI	-	-	250 000
* Société TRUST IMMO	-	-	170 000
* Société SASCOM	-	-	45 000
* Société MCS	-	-	450 000
* Société GREEN DUCK CONSULTING	-	-	50 000
* Société SUPER FOOD JUICERY	-	-	70 000
* Société HOLFFOD	-	-	150 000
* Société ECOLE EL EUCH	-	-	60 000
* Société CLINIQUE INTER LES PINS	-	-	1 000 000
* Société DAR EL JELD	-	-	1 700 000
* Montant à investir	1 588 169	1 366 023	-
<u>Bénéfice imposable</u>	<u>2 185 484</u>	<u>1 821 387</u>	<u>5 715 909</u>
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)	<u>764 919</u>	<u>637 486</u>	<u>2 001 182</u>
A imputer			
- Acomptes provisionnels payés	600 355	638 087	1 914 262
- Retenues sur placements	5 459	3 403	4 649
<u>Impôt à payer (Report d'impôt)</u>	<u>159 105</u>	<u>(4 004)</u>	<u>82 271</u>

NOTE 25 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

			30 Juin 2015	30 Juin 2014	31 Décembre 2014
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	24 048 474	24 372 052	24 372 052
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(30 023 156)	(26 479 284)	(24 048 474)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	Note 9	(2 826 145)	(2 876 416)	(2 876 416)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 9	4 622 214	3 489 068	2 826 145
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 9	(180 075)	(192 325)	(192 325)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 9	180 075	182 325	180 075
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(1 496 916)	(1 363 677)	(1 363 677)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	1 607 469	1 483 593	1 496 916
- TVA collectée	+		17 900 361	16 951 144	34 773 682
- TVA collectée sur avances et acomptes	-		(1 479 119)	(1 124 634)	(2 340 782)
- Remboursements principal	+	Note 5	83 864 546	81 656 408	167 713 302
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 14	19 083 452	17 356 044	36 192 661
- Autres produits d'exploitation	+		133 779	176 282	318 833
- Créances virées en pertes	-	Note 20	(2 987)	(4 718)	(1 075 337)
- Encaissements sur créances radiées	+	Note 20	12 217	16 200	33 208
- Encours financiers virés en pertes	-	Note 5	-	-	113 801
- Plus/Moins values sur relocations	-	Note 5	(33 452)	71 594	(921 685)
- Plus/Moins values sur transferts	-	Note 5	(1 066 271)	(403 267)	(1 653 693)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 8	248 121	663 421	663 421
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 8	(187 565)	(315 121)	(248 121)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	921	11 135	15 084
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	4 714 610	5 555 039	9 962 445
Encaissements recus des clients			119 120 554	119 224 863	243 941 115

NOTE 26 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

			30 Juin 2015	30 Juin 2014	31 Décembre 2014
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 11	10 881 066	5 651 235	5 651 235
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 11	(18 338 586)	(17 037 065)	(10 881 066)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	-	Note 8	(91 392)	(146 150)	(146 150)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	+	Note 8	186 333	91 439	91 392
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	99 319 080	103 743 154	200 082 345
- TVA sur Investissements	+		12 838 256	14 268 938	27 066 258
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 12	44 330	13 484	13 484
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 12	(25 750)	(5 015)	(44 330)
Investissements dans les contrats de leasing			104 813 337	106 580 019	221 833 167

NOTE 27 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

			<u>30 Juin 2015</u>	<u>30 Juin 2014</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	Note 12	121	-	-
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	Note 12	(84)	(121)	(121)
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 8	-	-	-
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 8	7 173	12 408	-
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 11	379 051	544 313	544 313
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 11	(764 498)	(729 538)	(379 051)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 12	320 768	277 992	277 992
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 12	(320 768)	(274 004)	(320 768)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 12	329 186	297 287	297 287
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 12	(228 117)	(224 172)	(329 186)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 12	28 676	15 541	15 541
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 12	(98 534)	(99 051)	(28 676)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 12	287 513	221 729	221 729
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 12	(294 920)	(294 792)	(287 513)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 12	132 183	119 110	119 110
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 12	(215 989)	(203 049)	(132 183)
- CAVIS en début de période	+	Note 12	10 480	4 665	4 665
- CAVIS en fin de période	-	Note 12	(21 338)	(23 564)	(10 480)
- CNAM en début de période	+	Note 12	10 956	9 703	9 703
- CNAM en fin de période	-	Note 12	(16 842)	(15 657)	(10 956)
- Assurance groupe et vie en début de période	+	Note 12	38 880	27 143	27 143
- Assurance groupe et vie en fin de période	-	Note 12	(34 331)	(27 945)	(38 880)
- Assurance multirisque en début de période	+	Note 12	-	-	-
- Assurance multirisque en fin de période	-	Note 12	(3 791)	-	-
- Assurance auto en début de période	+	Note 12	-	-	-
- Assurance auto en fin de période	-	Note 12	(37 025)	-	-
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 12	58 970	49 280	49 280
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 12	(58 970)	(50 055)	(58 970)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	Note 12	325 341	380 412	380 412
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	Note 12	(277 511)	(357 780)	(325 341)
- TVA, payée sur biens et services	+		160 132	115 454	309 621
- Charges de personnel	+	Note 17	2 049 957	1 828 585	3 788 065
- Autres charges d'exploitation	+	Note 19	785 505	820 188	1 884 103
- Impôts et taxes	-	Note 19	(100 909)	(105 478)	(428 042)
- Charges à répartir	+	Note 8	2 876	10 000	10 000
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>			<u>2 454 142</u>	<u>2 328 603</u>	<u>5 588 796</u>

NOTE 28 : INTERETS PAYES

			<u>30 Juin 2015</u>	<u>30 Juin 2014</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 8	272 714	248 270	505 211
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 10	(368 880)	(208 931)	(208 931)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 10	185 725	107 991	368 880
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 12	5 183	35 317	35 317
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 12	(64 714)	(10 814)	(5 183)
			,		
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 10	3 909 392	4 380 077	4 380 077
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 10	(4 151 487)	(3 540 952)	(3 909 392)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 10	1 421 397	1 443 449	1 443 449
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 10	(2 681 275)	(1 999 433)	(1 421 397)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 10	571 686	147 828	147 828
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 10	(368 868)	(200 284)	(571 686)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 10	479 509	536 910	536 910
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 10	(195 116)	(740 282)	(479 509)
- Intérêts constatés d'avance sur billets de trésorerie en début de période	-	Note 10	-	-	-
- Intérêts constatés d'avance sur billets de trésorerie en fin de période	+	Note 10	41 868	100 650	-
- Intérêts constatés d'avance sur certificats de dépôts en début de période	-	Note 10	-	-	-
- Intérêts constatés d'avance sur certificats de dépôts en fin de période	+	Note 10	16 585	-	-
- Commissions courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 10	-	-	-
- Commissions courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 10	(384 311)	(177 212)	-
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 15	10 296 729	8 955 294	19 122 170
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 15	(164 498)	(131 924)	(348 633)
			<u>8 821 642</u>	<u>8 945 953</u>	<u>19 595 109</u>

Intérêts payés

NOTE 29 : IMPOTS PAYES

			<u>30 Juin 2015</u>	<u>30 Juin 2014</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 12	82 272	54 648	54 648
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 12	(159 105)	-	(82 272)
- Etat, crédits d'impôts sur les bénéfices en début de période	-	Note 8	-	-	-
- Etat, crédits d'impôts sur les bénéfices en fin de période	+	Note 8	-	4 004	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 12	16 379	13 923	13 923
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 12	(48 572)	(15 449)	(16 379)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 12	9 623	8 340	8 340
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 12	(9 623)	(8 220)	(9 623)
- TVA payée	+		3 965 987	2 732 563	5 227 741
- Impôts et taxes	+	Note 19	100 909	105 478	428 042
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 24	764 919	637 486	2 001 182
			<u>4 722 789</u>	<u>3 532 773</u>	<u>7 625 602</u>

Impôts payés

NOTE 30 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>30 Juin 2015</u>	<u>30 Juin 2014</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	+	Note 7	900 949	138 824	146 023
Décaissements provenant de l'acquisition					

NOTE 31 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>30 Juin 2015</u>	<u>30 Juin 2014</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Moins-values sur cession d'immobilisations	-	Note 23	(24)	(812)	(1 351)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 7	-	226	(5 025)
- Immobilisations mises en rebut	+	Note 7	23	686	6 455
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 22	25 500	13 020	13 020
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>25 500</u>	<u>13 120</u>	<u>13 098</u>

NOTE 32 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>30 Juin 2015</u>	<u>30 Juin 2014</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+	Note 6	3 030 000	2 174 350	3 434 350
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			<u>3 030 000</u>	<u>2 174 350</u>	<u>3 434 350</u>

NOTE 33 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>30 Juin 2015</u>	<u>30 Juin 2014</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Titres de participation cédés au cours de l'exercice	+	Note 6	974 730	463 840	2 455 400
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 16	203 686	266 449	509 022
- Créances sur cession titre immobilisés en début de période	+	Note 8	-	296 000	296 000
- Créances sur cession titre immobilisés en fin de période	-	Note 8	-	(296 000)	-
- Avances sur cession titre immobilisés en début de période	-	Note 12	(544 027)	(80 708)	(80 708)
- Avances sur cession titre immobilisés en fin de période	+	Note 12	544 207	1 563 010	544 027
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>			<u>1 178 596</u>	<u>2 212 591</u>	<u>3 723 741</u>

NOTE 34 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

			<u>30 Juin 2015</u>	<u>30 Juin 2014</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Dividendes	+	Note 13	3 750 000	3 750 000	3 750 000
- Dividendes sur actions propres	-	Note 13	(145 721)	(127 963)	(127 963)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 12	43 391	32 094	32 094
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 12	(43 520)	(43 423)	(43 391)
- Intérêts des prêts sur fonds social	+	Note 13	41 382	27 119	81 380

NOTE 35 : AUTRES FLUX LIÉS A L'EXPLOITATION

			<u>30 Juin 2015</u>	<u>30 Juin 2014</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	Note 8	(899 465)	(563 800)	(859 350)
- Remboursements sur prêts au personnel	-	Note 8	505 006	350 668	570 711
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 8	610 994	1 198 852	1 198 852
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 8	(497 667)	(646 890)	(610 994)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 8	25 016	46 310	46 310
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 8	(225 789)	(218 338)	(25 016)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 8	348 609	250 317	250 317
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 8	(312 200)	(391 606)	(348 609)
- Comptes d'attente en début de période	+	Note 8	48 230	6 465	6 465
- Comptes d'attente en fin de période	-	Note 8	(250 738)	(5 719)	(48 230)
- Comptes d'attente en début de période	-	Note 12	(617 958)	(668 455)	(668 455)
- Comptes d'attente en fin de période	+	Note 12	617 958	668 455	617 958
- Compte courant CGI en début de période	+	Note 8	-	-	-
- Compte courant CGI en fin de période	-	Note 8	(50 000)	-	-
- Prestataires Assurances en début de période	+	Note 8	-	-	-
- Prestataires Assurances en fin de période	-	Note 8	(33 019)	-	-
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 12	(400 598)	(250 983)	(250 983)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 12	401 607	240 703	400 598
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 12	(568 335)	(969 070)	(969 070)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 12	-	316 203	568 335
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 12	(1 178)	(8 105)	(8 105)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 12	633	603	1 178
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 16	241 272	129 413	224 814
- Autres gains ordinaires	+	Note 22	7 572	16 348	47 783
- Autres pertes ordinaires	-	Note 23	(111 529)	(2 828)	(3 015)
			<u>(1 161 578)</u>	<u>(501 457)</u>	<u>141 492</u>

Autres flux liés à l'exploitation

NOTE 36 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 14 Août 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2015**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING (CIL)**

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), comprenant le bilan au 30 juin 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints de Compagnie Internationale de Leasing (CIL) arrêtés au 30 juin 2015, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation post conclusion :

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance de l'infraction commise, en date du 30 juin 2015, par le caissier de l'agence de Sousse.

La société a déposé, en date du 1^{er} juillet 2015, une plainte à ce sujet auprès du poste de police d'Hammem Sousse.

En application de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ce fait délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 27 août 2015.

L'incidence de ladite infraction s'élevant à 108.258 Dinars, a été totalement provisionnée au 30 juin 2015.

Notre conclusion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

Tunis, le 31 août 2015

Les Commissaires aux Comptes

F.A.C

DELTA CONSULT

Mohamed Neji HERGLI

Walid BEN SALAH